L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 1er MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Vacherie pouvant tenir 14 vaches, coin Randon et Washington. 2me dist. S'adresser à Geo. Elke, coin Promenade Carondelet et Derbigny. 27 fév—1,2 mars

A LOUER—Grocerie et bar, avec ou sans stock, vis-à-vis l'Union Oil Works, à Gretna. Occupé actuellement par B. C. Cardaillac. Fait de bonnes affaires au comptant. S'adresser sur les lieux pour conditions. 24 fév—1sem

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER—Un café éligiblement situé dans le second district faisant de bonnes affaires, on donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser coin Remparts et Toulouse. 24 fév—1m dim mer ven

A VENDRE—10,000 livres de droit médecine et autres, neufs et d'occasion, en plusieurs langues, aux librairies Geldhwaite 2, 42 Passage la Bourse, bon marché. On achète des livres. 27 fév—1 sem

A VENDRE,—Pour cause de départ, une Grocerie-Buvette. S'adresser coin Villeré et Bourbon. 26 fév—3f

A VENDRE—Grocerie et bar pour cause de séparation. Bon emplacement, Ste-Anne et Bourbon. 24 fév—7f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Degoumis.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George F. Tapken et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,312 — Division A — Attendu que Mlle Francis Elizabeth Tapken a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir une lettre d'administrateur dans la succession des feus George F. Tapken et femme décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, leurs raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 fév—28—5 10 mars

Succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 23,210 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward Keena, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 fév—24,28—8mars

Succession de Marie Louise Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,125—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Douglas Walker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20, 24, 4 mars

Succession de Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de Joseph Belsom (consolidés).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,145—26,131—Division C—Attendu que Alfred Belsom a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de feu Joseph Belsom (consolidés), décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 24—mars

AVIS AUX CREANCIERS.

Lévêque Jourdan vs Marie Cressy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Lanaux, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28fév—28—mars 5 10

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 25,600—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns, demandeurs des créanciers des insolvables John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, soit convoquée et tenue pardevant Raymond Pitch, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés appartenant à ces faillis doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.
Nouvelle Orléans, 6 février 1889.
[Signé:] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27fév—3f au 12 mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs ses créanciers—No 26,120—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Vahlmann, soit et est ordonnée et homologuée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. D. Terry, notaire, au No 162 rue Commune, le 6me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer du différé du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8fév—8 19—3mars.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. D. Livaudais & Co. vs. leurs créanciers—No 26,151—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livaudais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zacharie Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 5 février 1889
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—5f au 13 mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Baumann vs ses créanciers—No 26,184—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dite créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 11 mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3 f au 18 mars

VENTES PAR LE CONSTABLE.

George G. Johnson vs Mme Lucinda Perrier.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 15,407—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le VENDREDI, 1er mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
19 fév—19 24 mars 1

Mathilde Mathieu vs Robert McCandless.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles E. Louiliebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire susdénommée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, tous droits, voies, privilèges et servitudes privilégiés, appartenant y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Boisdoré, désigné par le No 11 sur un plan par F. H. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1886, déposé dans le bureau de A. Boudousquié, arpenteur, mesurant 40 pieds de front sur la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orkus de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. D. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 fév—15 22 26—1 8 15 19 mars

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

GROS LOTS $300,000

L'ASSOCIATION

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels et semi-mensuels ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semi-mensuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard, Commissaire.
J. A. Early, Commissaire.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 MARS 1889

12,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$200,000, soit	$200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

Adresser les lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

N'oubliez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution financière bien connue dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Notez-vous bien que ce n'est pas une loterie quelconque.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentin eWilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, lot borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, connu plan No 24. Cet lilet de terre mesure 219 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose: 1° d'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 106 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 12 inclusivement, et mesurant, savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 40 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 106 pieds de profondeur; le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Law, et le lot No 11 ont 40 pieds 10 pouces 4 lignes de face sur la rue Law sur 89 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

3° Un lilet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 17 dans l'ilet Coliseé, mesurant 30 pieds de front de la rue Coliseé sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, lequel lilet est borné du nord-ouest par le lot Henry Trost de Chas. D. Willis, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,068—En vertu d'un ordre de vente, daté le 19 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes, et appartenant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier; désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par A. Pilié, voyer, le 12 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes de large à la ligne de division un lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Mero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un an crédit de donner et prendre un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, et vinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—5 19 26 27—6 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de chaussures et fauxbottines, etc., malles, etc.

Henry Stern & Co vs John J. Norwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,722—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encher publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 mars 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 212 rue Magazine.
Le contenu du dit local comprenant un lot de souliers, pantoufles, bottes assorties, malles, etc., aussi installations, etc., coffre-fort, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24 sm 2 mars lnc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Katharina Nagmeller vs Jacob Lechner et Apolonia Loga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,098—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jacob Lechner, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encher publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier; désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par A. Pilié, voyer, le 12 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes de large à la ligne de division un lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Mero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 fév—18 23 26—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Trost, épouse, vs Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encher publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, St Pierre et Bienville, mesurant 30 pieds de front sur la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot en question étant le numéro 4 du plan dressé par Jules Leroy, lequel lot a été acquis par Henry Trost de Chas. D. Willis, par acte pardevant Charles Rolle, notaire, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Seifferth et femme.

ATTENDU QUE MME PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Marie Meta Seifferth, Johanne Seifferth et William Seifferth, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir la permission de faire vendre et aliéner la moitié indivise dans une dite mineure et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande ci-dessus ne devrait pas être agréée.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
25janv—1f p sam au 30j

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois un billet hypothécaire souscrit par John Eckel à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $444 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; payable "au porteur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
6 février—6f au 30j NUMA LANDRY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

FEU! FEU! FEU!

Grande vente de chaussures avariées récemment par l'eau à l'incendie dans notre magasin, 35 rue de Chartres, il sera vendu à des conditions libérales de crédit, tout le fonds de chaussures de notre magasin.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs, VENDREDI, 1er mars 1889, à 11 heures du matin précises, dans nos salles de ventes provisoires, 17 rue de Chartres, près Canal, commencera notre
Première vente de chaussures avariées, formant un assortiment très vaste et varié convenable aux commerces de la ville et des campagnes. Ces marchandises seront positivement vendues sans égard aux prix.
Conditions—Crédit à la vente. 27 fév—3f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Divis on E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encher publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 mars 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-ilet borné par les rues **Clémil, Royale, St-Louis et le Passage de la Bourse**, désigné par les lettres D, sur un plan dressé par Charles Boutlouquié, alors notaire en cette ville, le 19me jour de juillet 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée dont un de coin, et deux à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en grabit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie donnant aux deux étages, etc., comme portant le numéro municipal 243 rue Royale, 14 pieds sur la ligne vers la rue **Conti**, 71 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis**, 14 pieds sur la ligne vers la rue **Clémil**, 71 pieds sur la ligne vers la rue **Royale**, 14 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Conti**, 71 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Clémil**, 14 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis**, 71 pieds sur la ligne vers la rue **Royale**, 14 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Conti**, 71 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Clémil**, ledit lot No 19 étant composé de 14 pieds à rue Royale sur 142 pieds 9 pouces de profondeur, ledit lot No 20 étant composé de 14 pieds à la rue Royale sur 142 pieds 9 pouces de profondeur, ledit lot No 21 étant composé de 14 pieds à la rue Royale sur 142 pieds 9 pouces de profondeur, et ledit lot No 22 étant composé de 14 pieds à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les ameliorations consistent en une résidence en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, dont un de coin, et deux à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en grabit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie donnant aux deux étages, etc., comme portant le numéro municipal 229 rue Royale, 14 pieds 9 pouces de front sur la ligne vers la rue **Conti**, 71 pieds 9 pouces de profondeur, ledit lot No 2 étant composé de 14 pieds à la rue Royale sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, cuisine, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 6 pouces de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 29 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de front de la rue Jackson, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond où la portion désignée par la lettre H. Attenant à ce terrain, se trouve un terrain mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G, et 21 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de front de la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade en côtes en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un ayant 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 autres en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 6 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, 2 cabinets, 2 externes, lieux d'aisances, etc., et pour ces numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Caron et Liberté, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St Charles, sur une profondeur en façade sur la rue Liberté de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, éloigné de la rue, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, bangars, 2 citernes, cour bien pavée, galerie sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
7fév—17 23—mars2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Jacob Hermann et sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 janvier 1889, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, le bien ci-après décrit, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et mesurant 31 pieds 6 pouces de front sur la ligne de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par A. A. Hennecourt, voyer.

2° Un terrain touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de front sur la ligne de face par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou en un aussi au gré de l'acquéreur; la portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26janv—fév2 9 16 23—mars 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable améliorée dans le Premier District, coin des rues Commune et Galvez, et sur la rue Palmyre, entre Dorgenois et Rocheblave.

Succession de Mme Mary Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 26,216.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 31 janvier, 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 45, borné par les rues Commune, Gravier, Galvez et Mirtle et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 127 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Galvez, le tout mesure anglaise.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Recheblave et Dorgenois, désigné par le No 25 et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 9 lignes le tout entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
2fév—2,9,16,23—2 9 mars

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Troisième District.

Dans l'affaire de Wm Terry et épouse vs. Annie Terry et autres,

Vente en partage à l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 14 décembre 1888 et signé le 20 décembre 1888, dossier No 25,837, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borne par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Gerlaylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de face à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent d'une grande cuisine en bois à deux étages, connue